



Agence Urbaine de Taza



***PLAN D'AMENAGEMENT SECTORIEL DE
MOULAY BOUCHTA
Commune Rurale MOULAY BOUCHTA***

Note de présentation

_____ Juillet 2012 _____



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| I-PRESENTATION DE MOULAY BOUCHTA | 2 |
| 1.SITUATION GEOGRAPHIQUE : | 2 |
| 2.DONNEES NATURELLES : | 2 |
| 3.DONNEES DEMOGRAPHIQUES : | 2 |
| 4.DONNEES ECONOMIQUES : | 2 |
| 5.STRUCTURE FONCIERE : | 3 |
| 6.URBANISATION ET HABITAT : | 3 |
| 7.LES EQUIPEMENTS: | 3 |
| 8.PROBLEMATIQUE: | 4 |
| II-ORIENTATIONS ET OPTIONS D'AMENAGEMENT | 4 |
| 1.LA FORME URBAINE : | 5 |
| 2.L'ARMATURE VLAIRE : | 5 |
| 3.TYPOLOGIE DU ZONAGE : | 5 |
| 4.PROJECTION ET REPARTITION DES EQUIPEMENTS :..... | 6 |
| III-PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SPATIALES A L'HORIZON DE 2016: | 6 |
| 1-PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON DE 2016:..... | 6 |
| 2-PROJECTIONS SPATIALES A L'HORIZON DE 2016:..... | 7 |
| V-OCCUPATION DU SOL | 7 |



I- Présentation de Moulay Bouchta

1. Situation géographique :

La commune rurale de **Moulay Bouchta** appartient à la province de Taounate et s'étend sur une superficie de 160 Km², Elle est limitée comme suit :

- La C.R de Tafrant au Nord ;
- La C.R de Bouchabel au Sud ;
- La C.R de Ourtzagh, Kissane et Jbabra à l'Est ;
- La C.R de Moulay abdelkarim et la province de sidi kacem à l'Ouest.

Le centre de **Moulay Bouchta**, chef lieu de la commune se situe sur la route régionale n°408, à 41 km à l'Ouest de la ville de Tounate.

2. Données naturelles :

La commune de **Moulay Bouchta** se situe à la préface du rif, il se trouve à la commune deus montagne importantes "amergou et arechgou". La plupart de la terre se constitue du tirss, hamri et biada, Qui renfort l'agriculture de la céréale et les légumes et la plantation des arbres productifs, le risque de glissement de la terre Causés principalement a l'état des construction et voiries.

3. Données démographiques :

Selon les résultats de recensements généraux de 1994 et de 2004, la population de la commune rurale de **Moulay Bouchta** est diminuée de 17235 habitants à 16602 habitants avec un taux d'accroissement de -0,4%.

Cette nulle augmentation de la population de la commune est due principalement aux flux migratoires importants vers d'autres communes et notamment la ville de Taounate.

De même, la commune a connu une progression du nombre des ménages, celui -ci est passé de 2765 foyers en 1994 à 2913 en 2004.

4. Données économiques :

L'activité prédominante dans la commune se manifeste essentiellement dans l'agriculture, ceci se révèle bel et bien par la prépondérance des terrains agricoles et des plantations. En plus de

l'exploitation agricole, l'élevage des bovins et des ovins représente une activité économique en plein essor, mais qui reste traditionnel.

Le commerce s'appuie principalement sur les recettes du souk hebdomadaire, ainsi que sur les recettes de quelques unités commerciales consacrées à l'alimentation générale, cafés, boucheries...etc.

La commune de *Moulay Bouchta* recèle des richesses naturelles d'une valeur sûre capables de promouvoir le développement du tourisme de montagne, Mettant en exergue l'importance historique de la forteresse d'Amargo, qui remonte à l'ère Almoravide, qui nécessite de multiplier les études archéologiques sur la forteresse, de préserver et de valoriser ce site historique qui offre une vue panoramique sur le barrage "Al wahda". Il fut classé comme patrimoine national par dahir en 1930,

Aussi le festival annuel de Moulay Bouchta Al Khamar participe à la mise en valeur les activités artisanales et commerciales et constitue une occasion pour le loisir.

5. Structure foncière :

La structure foncière du centre est caractérisée par la prédominance des terrains privés au détriment des terrains domaniaux et communaux.

6. Urbanisation et Habitat :

Les constructions au sein de la commune de *Moulay Bouchta* sont caractérisées surtout par une structure horizontale, la majorité des constructions ne dépasse pas un seul niveau et deux niveaux au centre de *Moulay Bouchta*.

L'habitat dominant au centre est de type moderne. On note également la prédominance de l'habitat dispersé, et on assiste à l'existence de noyaux irréguliers, d'où la nécessité des initiatives de restructuration visant la réorganisation, le contrôle et la gestion de l'expansion du cadre bâti.

7. Les équipements:

a. Equipements et services publics

Le centre de *Moulay Bouchta* compte un nombre limité d'équipements administratifs. Les secteurs d'enseignement et de santé sont entre autres représentés mais nécessitent d'ample confortement en vue de répondre aux besoins réels de la population. Le facteur d'accroissement démographique naturel, les renforcements des rapports entretenus entre ce centre et la ville de

Taounate ainsi que les aspirations exprimées par les différents services et établissements publics, constituent la base pour les projections en la matière.

b. Equipements d'infrastructure

Le centre de *Moulay Bouchta* dispose d'un réseau d'assainissement mais ne couvre pas la totalité du centre.

Les déchets solides se heurtent, à l'absence d'une décharge publique aménagée, ce qui génère des décharges clandestines.

Le taux de branchement en eau potable est de 80 % et au réseau d'électricité est de 90 % au centre de *Moulay Bouchta*.

Le réseau de voirie est caractérisé par la prédominance des pistes qui sillonnent le territoire du centre. Seule la route régionale n°408 et la route provinciale n°5307 qui sont goudronnées et qui constituent les artères principales du centre.

8. Problématique:

La problématique du développement urbain du centre apparaît clairement dans les rapports d'interaction des différents problèmes liés aux aspects naturels, culturels et socio-économiques...etc. Ces problèmes qui entravent la croissance urbaine du centre et son épanouissement économique et social, se résument dans les aspects suivants :

- La faiblesse de la structure économique locale encourage l'émigration ;
- La commune ne dispose pas d'un patrimoine foncier important, susceptible d'aider à la projection des équipements publics dans le cadre de l'étude courante;
- L'insuffisance des équipements publics capables de répondre aux besoins de la population ;
- L'existence d'un patrimoine archéologique non valorisé;
- Existence de noyaux clandestins nécessitant des opérations de restructuration;

II- Orientations et options d'aménagement

La variante d'aménagement retenue englobe les options suivantes :

1. La Forme Urbaine :

Pour l'aménagement du centre, il est recommandé d'opter pour un document dont l'objectif ultime est:

- Le respect des spécificités du cadre bâti, ainsi que le respect des terrains agricoles de haute qualité et les espaces boisés.

-L'adoption du redressement urbanistique en vue de restructurer l'habitat irrégulier et d'intégrer sa population dans le tissu social et économique.

-L'adoption d'un modèle urbanistique organique pour l'extension du centre qui ira en parfaite symbiose avec les constituants géographiques du centre, ceci concourra sans nul doute à l'élimination de la dispersion de l'habitat.

2. L'armature viaire :

La maîtrise de la mobilité est un facteur primordial pour tout projet de développement urbain. Partant de ce constat, l'organisation des différents déplacements urbains dans le centre est régie par les principes d'aménagements suivants :

- La hiérarchisation des voies : une structure viaire solide qui permet d'une part la fluidité des différents déplacements urbains (Personnes et marchandises) par le biais d'articulations judicieuses; et assure d'autre part l'accessibilité aux différentes zones projetées,
- L'intégration dans le site naturel et dans le « tissu urbain » existant en respectant les différentes composantes qui suivent:
 - La topographie du site ;
 - Les chemins piétons appropriés par les habitants ;
 - Le cadre bâti existant ;
 - Les propriétés foncières ;
 - Les terrains agricoles.

3. Typologie du zonage :

L'affectation des zones respecte les critères suivants :

- Renforcer le noyau urbain le long de l'axe de la route régionale n°408 et la route provinciale n°5307;
- Mettre en valeur et développer le patrimoine archéologique;



- Assurer le principe de l'équilibre au niveau de l'affectation des différentes zones ;
- Affecter en zones à restructurer les poches d'habitat irrégulier en vue d'asseoir une assise réglementaire de gestion;

4. Projection et répartition des équipements :

Le choix de l'emplacement des équipements projetés répond aux critères suivants :

- La concertation avec les autres partenaires;
- La création d'un centre urbain répondant aux besoins de la population projetée et capable d'exercer une attraction au sein de la commune ;
- La création d'un noyau urbain en zone habitat à faible densité pouvant exercer une attraction sur la population de la ville ;

III- Projections démographiques et spatiales à l'horizon de 2016:

L'élaboration d'un plan d'aménagement sectoriel découle d'un programme général traduisant les besoins de la population concernée. Ce programme résulte notamment de l'identification et la quantification des besoins en logements et équipements en fonction des scénarios possibles de développement urbain escompté.

Le développement du centre *Moulay Bouchta* ne dépend pas uniquement des indicateurs démographiques (le taux d'accroissement et le nombre de personnes par ménage), il est déterminé autant par l'importance des potentialités et contraintes du développement du centre que par la nature des rapports qu'entretient ce dernier avec son contexte socio-économique et naturel.

- Le centre est traversé par la route régionale n°408, la quel assure sa liaison avec la route nationale n°8 et le reste du territoire national. ;
- Le centre recèle des potentialités agricoles considérables et un paysage naturel remarquable ;
- Il regorge plusieurs équipements de proximité qui desservent la population de la commune de *Moulay Bouchta*.

1-Projections démographiques à l'horizon de 2016:

Les projections de la population du centre de *Moulay Bouchta* sont estimées à base d'un taux d'accroissement annuel de 2% qui est équivalent au double de celui enregistré dans la commune entre 1994 et 2004, ainsi qu'une taille moyenne des ménages égale à 4.63.

| | | 2004 | 2006 | 2008 | 2010 | 2012 | 2014 | 2016 |
|--------|------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Centre | Nombre habitants | 2640 | 2747 | 2858 | 2974 | 3094 | 3219 | 3349 |
| | Nombre familles | 569 | 593 | 617 | 642 | 868 | 695 | 723 |

2-Projections spatiales à l'horizon de 2016:

| EQUIPEMENT DE PROXIMITE | | CRITERES DE PROJECTION | | EXIST-ANT | A CREER | | REMARQUES |
|-------------------------|---------------------------|------------------------|--------|-----------|---------|---------------------------|-----------|
| | | Taux/habitant | Nombre | | nombre | Surface en m ² | |
| Enseignement | Ecole primaire | 1/8000 | 1 | 1 | - | - | - |
| | Collège | 1/16000 | 1 | 1 | | | |
| | Lycée | 1/32000 | 1 | | 1 | 9482 | |
| Santé | Centre de santé communale | 1/30000 | 1 | 1 | - | - | - |
| | Maison de jeune | 1/20000 | 1 | 0 | 1 | 715 | - |
| | Foyer féminin | 1/20000 | 1 | 0 | 1 | 901 | - |
| | Maison de l'étudiant | - | - | - | 1 | 589 | - |
| | Salle polyvalente | - | - | - | 1 | 610 | |
| Culte | Mosquées | - | - | 2 | 3 | 5652 | R.D.C |
| Espaces verts | Espaces verts | - | - | - | 5 | 7501 | - |
| Places | Places | - | - | - | 5 | 7628 | - |
| Sécurité | gendarmerie | - | - | - | 1 | 849 | - |

V-Occupation du sol

1) Equipements

1) Santé

| Equipements | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|-------------|-----------------|------------------------------|--------------|
| S1 | Centre de santé | 3247 | Existant |

2) Enseignement

| Equipements | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|-------------|---------------------|------------------------------|--------------|
| EP1 | Ecole primaire | 4456 | Existante |
| EC1 | Collège | 15390 | Existant |
| EL1 | Lycée | 9482 | A créer |
| I1 | Centre de formation | 1295 | A créer |

3) Administrations

| Equipements | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|-------------|-------------------|------------------------------|--------------|
| A1 | Caidat | 190 | Existant |
| A2 | Commune | 595 | Existante |
| A3 | Agence postale | 778 | Existante |
| A4 | Centre de Travaux | 1896 | Existant |
| A5 | Gendarmerie | 849 | A créer |

4) Equipements sociaux

| Equipements | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|-------------|----------------------|------------------------------|--------------|
| SC1 | Foyer féminin | 901 | A créer |
| SC2 | Maison de l'étudiant | 589 | A créer |
| SC3 | Maison des jeunes | 715 | A créer |
| SC4 | Salle polyvalente | 610 | A créer |
| SC5 | Dar talib | 454 | A créer |

5) Transport

| Equipement | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|------------|---------------|------------------------------|--------------|
| GR | Gare routière | 3083 | A créer |

6) Culte

| Equipement | Dénomination | Superficie (m ²) | Observations |
|------------|--------------|------------------------------|--------------|
| M1 | Mosquée | 797 | Existant |
| M2 | Mosquée | 780 | A créer |
| M3 | Mosquée | 2015 | A créer |

| | | | |
|----|-----------|------|----------|
| M4 | Mosquée | 394 | Existant |
| M5 | Mosquée | 2857 | A créer |
| C1 | Cimetière | 2737 | Existant |
| C2 | Cimetière | 6993 | Existant |
| C3 | Cimetière | 5466 | Existant |
| C4 | Cimetière | 6834 | Existant |
| C5 | Cimetière | 1533 | Existant |
| C6 | Cimetière | 5351 | Existant |

2) Zones d'habitation

| Zonage | Dénomination | Total (ha) |
|--------|-----------------------------------|------------|
| HE | Zone d'habitat économique continu | 33.45 |
| D | Zone villa isolée à deux niveaux | 24.42 |
| HR | Zone d'habitat a restructurer | 23.69 |
| ZAC | Zone d'activités | 0.47 |
| ZR | Zone récréative | 2.94 |

3) Zone Agricoles

| Zonage | Dénomination | Superficie (ha) |
|--------|----------------|-----------------|
| RA | Zone Agricole | 146.20 |
| RB | Zone boisement | 5.96 |

4) Zone interdite à la construction

| Zonage | Dénomination | Superficie (ha) |
|--------|----------------------|-----------------|
| ZNA | Zone non-aédificandi | 11.64 |